

**Société suisse des
ingénieurs et des architectes**

Sia

**Recommandation
Edition de 1984**

205

Remplace les directives SIA 149 (1951), chapitres 1 et 3

Pose de conduites souterraines

Etabli en accord avec:

l'Entreprise suisse des postes, téléphones et télégraphes (PTT)
la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE)
l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS)
l'Association suisse de téléseaux (AST)
l'Union des professionnels suisses de la route (VSS)
la Caisse nationale suisse d'assurance
en cas d'accidents (CNA)

Avant-propos

La présente recommandation a pour objectif d'indiquer comment disposer les unes par rapport aux autres les conduites souterraines appartenant à des réseaux différents, comme celui du gaz ou celui de l'eau, compte tenu du milieu dans lequel elles se trouveront placées, par exemple sous chaussée ou dans un caisson de tablier de pont. Elle ne traite en principe pas des questions spécifiques de chaque réseau.

Elle s'adresse aux professionnels qui, travaillant dans les services publics ou dans les bureaux d'ingénieurs, ont à étudier des projets de conduites coordonnées entre elles, et à examiner le détail des ouvrages dans lesquels elles passeront: galeries, routes, ponts. Le chapitre des galeries techniques intéresse également les représentants des pouvoirs publics, notamment ceux auxquels il appartient de présenter des propositions ou de prendre des décisions en la matière.

Dans le domaine des galeries techniques, où les normes ont fait défaut jusqu'à ce jour, les expériences faites sont peu nombreuses. Le chapitre qui leur est consacré ici fournit désormais des informations générales sur ce genre d'ouvrage, notamment sur la sécurité sous ses différents aspects.

TABLE DES MATIÈRES

	page		Page
	Avant-propos	2	
0	Domaine d'application	4	4 Conduites dans les ponts routiers
0 1	Définition et délimitation.....	4	4 1 Domaine d'application
0 2	Prescriptions également applicables.....	4	4 2 Indications générales
1	Définitions	5	4 3 Types de ponts
1 1	Terminologie.....	5	4 4 Conduites situées dans des caissons accessibles
1 2	Réseaux.....	5	4 5 Conduites posées dans des ponts sans caissons accessibles.....
1 3	Structure des réseaux	5	5 Galeries techniques
2	Conduites dans l'emprise routière	8	5 1 Définition.....
2 1	Domaine d'application.....	8	5 2 Introduction.....
2 2	Indications générales.....	8	5 3 Prescriptions applicables aux galeries techniques visitables
2 3	Indications relatives aux divers réseaux .	10	5 4 Plan de sécurité
2 4	Disposition des conduites	12	5 5 Exécution
2 5	Zones d'utilisation du sous-sol	14	
3	Conduites en terrain agricole	18	Annexe
3 1	Domaine d'application.....	18	Récapitulation de lois, prescriptions officielles et directives
3 2	Indications générales.....	18	
3 3	Indications particulières pour les conduites d'eau	19	Adoption et entrée en vigueur
3 4	Couverture minimale.....	19	48
3 5	Ecartement minimal entre conduites parallèles.....	21	
3 6	Croisement de conduites	21	

Commission des normes du génie civil

Membres de la commission SIA 205

Sous-groupe «Pose de conduites souterraines»

		Représentant de:
Président:	P. Bürkel, ing. SIA Winterthour	SIA/Projets
Membres:	A. Balmelli, ing. SIA, Bâle	Administration cantonale
	J. Bartholdi, arch., Hinterkappelen	PTT
	J. Berther, ing. SIA, Fribourg	VSS
	H. Boissonnas, ing. SIA, Lausanne	Services industriels
	J.J. Bussat, ing., Genève	Services industriels
	P. Grossniklaus, ing., Berne	PTT
	R. Howald, ing. SIA, Dielsdorf	GRG
	A. Meier, ing., Baden	UCS
	A. Nöthiger, ing., Schlieren	AST
	T. Pitsch, ing., Zurich	SSIGE
	A. Scharpf, ing. SIA, Zurich	SSIGE
Expert:	M. Ghielmetti, ing., Winterthour	

Adoption et entrée en vigueur

La présente recommandation SIA 205 «Pose de conduites souterraines» a été adoptée par le Comité central de la SIA le 30 juin 1983 à Zurich.

Elle remplace les chapitres 1 et 3 de la directive SIA 149 «Directives concernant le report sur plan, la disposition et la signalisation de conduites souterraines» du 7 avril 1951.

Elle entre en vigueur le 1er février 1984.

Le président: A. Jacob
Le secrétaire général: U. Zürcher
